The Study of the Tension Between Human Equality and Social Inequalities From the Perspective of the Various Social Sciences Pontifical Academy of Social Sciences, *Acta* 1, Vatican City 1996 www.pass.va/content/dam/scienzesociali/pdf/acta1/acta1-carrier.pdf

# POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DANS L'EGLISE

#### HERVE CARRIER

Cette nouvelle Académie inaugure ses activités dans un contexte culturel marqué par le rôle croissant de la science dans la modernisation des sociétés. Le secteur scientifique, comme on l'appelle maintenant, s'affirme comme l'une des catégories sociales les plus influentes de la vie des nations, dont nous constatons les profondes répercussions sur la culture de nos contemporains.

Le rythme accéléré du développement scientifique est à interpréter à un double niveau: celui d'abord du progrès de chaque discipline dont les découvertes ne cessent d'étonner; puis, à un niveau collectif, le progrès se révèle dans l'organisation toujours plus poussée des chercheurs entre eux. Appelons ce phénomène, la montée de la recherche organisée, qui se traduit dans la planification de la recherche, laquelle prend la forme aujourd'hui d'une véritable politique de la science promue par la plupart des nations. Cette tendance à la fois politique et culturelle interpelle de façon particulière les représentants du monde académique et mérite une réflexion attentive de la part de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales. Ce sera l'objet de la présente communication. Nous nous demanderons comment les institutions culturelles de l'Eglise pourraient le mieux répondre aux questions soulevées par les politiques modernes de la science, d'où le titre de cette intervention: "Pour un programme de recherche interdisciplinaire dans l'Eglise".

#### Une proposition et une hypothese

C'est en pensant à l'extraordinaire influence exercée de nos jours par la programmation de la recherche scientifique, que j'aimerais discuter avec vous d'une proposition que j'ai déjà eu l'occasion de présenter auprès de

diverses instances académiques et culturelles de l'Eglise.¹ Je formulerai ma proposition sous la forme d'une interrogation, l'exprimant ainsi comme une hypothèse de travail. Elle se lit comme suit: Pour répondre encore plus adéquatement aux conditions actuelles de la culture scientifique, ne serait-il pas opportun que s'élabore, collégialement et avec tous les intéressés, une véritable coordination de la recherche dans l'Eglise? Nous parlons, évidemment par analogie: nous n'envisageons pas une politique de la science au sens strict, telle qu'elle se pratique dans les Etats, nous considérons plutôt un programme concerté de recherches appropriées aux besoins pastoraux de l'Eglise.

Certes, le rôle de l'Eglise par rapport à la science ne peut être identifié à celui de l'Etat en la matière; une comparaison cependant se présente à notre esprit et nous suggère de réfléchir à l'intérêt de l'Eglise pour les recherches interdisciplinaire qui peuvent l'aider à poursuivre sa mission dans un monde de plus en plus complexe. Le présupposé qui est à la base de la proposition énoncée plus haut, c'est que le statut des sciences dans la société moderne appelle effectivement un nouveau mode de collaboration entre les chercheurs et les disciplines, d'où l'invitation à la collaboration interdisciplinaire qui est proposée à toutes les institutions académiques et universitaires liées à l'Eglise.

Dans une de ses intuitions anticipatrices, Teilhard de Chardin décrivait la montée de la science, comme une révolution culturelle aussi importante que la montée sociale des masses: "Aujourd'hui, c'est par millions que les hommes cherchent, et dans tous les domaines, et par 'millions organisés'. En nombre d'hommes employés, en somme d'argent absorbée, en quantité d'énergies dépensées, la Recherche tend de plus en plus à devenir la Grande Affaire du Monde ... Notre époque est souvent définie par la montée sociale des masses. Juste aussi bien ... on pourrait la caractériser par la Montée de la Recherche". Il est typique de notre temps que les scientifiques, tout en revendiquant leur entière liberté, soient de plus en plus encouragés, par une sorte de logique interne, à collaborer étroitement entre eux. La même logique de collaboration scientifique ne s'impose-t-elle pas dans l'Eglise? Précisons que la concertation scientifique, ici envisagée, se réfère

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La proposition a souvent été discutée à la Fédération Internationale des Universités Catholiques, plus récemment à l'Assemblée générale tenue à l'Université Notre Dame (South Bend, Indiana) en août 1994; et aussi à l'assemblée de l'Académie Pontificale des Sciences tenue ici même en octobre 1994. La Congrégation pour l'Education Catholique s'est intéressée à ce problème dans ses études et ses publications: cf. *Seminarium*, n. spécial, oct.-déc. 1974.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir: «Sur la valeur religieuse de la recherche», Oeuvres de Pierre Teilhard de Chardin, Paris, Seuil, 1965, tome 9, pp. 257-258.

essentiellement aux études et aux recherches de nature à intéresser l'Eglise pour la poursuite de sa mission propre dans le monde.

Un autre trait du mouvement scientifique actuel, c'est qu'il est programmé pour provoquer le changement. Les sociologues y reconnaissent l'une des transformations les plus significatives de la société moderne. Selon l'expression courante: "le changement social le plus important de notre temps est l'émergence d'un processus tendant à provoquer le changement lui-même". Non seulement la société se transforme rapidement, mais le changement est devenu l'objet d'une recherche systématique, programmée par une nouvelle classe, celle des planificateurs, des ingénieurs, des physiciens, des biologistes, des économistes, des sociologues, des spécialistes de l'information et de la communication. Le statut moderne de la recherche s'insère dans le cadre d'une nouvelle culture politique. Les Etats en ont tiré les conséquences et ils visent méthodiquement à se doter d'une politique de la recherche qui tente d'harmoniser la liberté des chercheurs avec les exigences du bien commun.

Par analogie avec ce qui se passe dans les Etats modernes, où la recherche a acquis un tel statut social, et où les chercheurs s'organisent volontairement pour faire progresser leurs disciplines scientifiques, ne convient-il pas que les institutions culturelles de l'Eglise s'interrogent avec soin sur leur manière de répondre librement à ce nouveau défi?

En ce domaine, rien ne peut advenir par une approche volontariste ou par simple décision officielle, c'est plutôt le monde des savants et des experts qui se convainc lui-même des avantages et des conditions de la collaboration interdisciplinaire. Le présent exposé propose une libre discussion sur les possibilités d'une collaboration méthodique et volontaire entre les divers organismes de recherche rattachés à l'Eglise, par exemple les universités et les facultés, les académies, les observatoires, les laboratoires, les équipes d'experts, et les instances ecclésiales qui s'intéressent aux études interdisciplinaires dans le but de mieux explorer les problématiques morales et religieuses de notre temps. En constatant ce qui se passe dans la société actuelle, on comprendra mieux le sens de notre interrogation.

## LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA POLITIQUE DES NATIONS

La contribution des savants et des lettrés au développement des nations est abondamment illustrée par l'histoire des plus anciennes civilisations, comme celles de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte. La science a toujours exercé une influence notable dans les sociétés du passé, mais jamais comme aujourd'hui le savoir scientifique n'avait acquis un tel dynamisme et un tel

pouvoir dans la vie des nations.<sup>3</sup> C'est un fait culturel nouveau dont nous mesurons à peine l'ampleur et les conséquences. La recherche scientifique est devenue l'une des entreprises prioritaires des sociétés modernes. L'Etat entend promouvoir systématiquement la recherche dans l'ensemble des secteurs scientifiques et techniques, afin de permettre à la nation de progresser dans ses principaux champs d'activité: technologie industrielle, transports, médecine, agriculture, communications, sécurité, défense, informatique, pédagogie, etc. En d'autres termes, on vise à stimuler la recherche scientifique, de telle manière qu'aucune branche d'activité dans la nation n'ait à souffrir par défaut de modernisation et par comparaison avec ce qui se réalise dans d'autres pays. D'où la naissance de ce que l'on appelle maintenant une politique de la science.

Un développement plus récent et très significatif, c'est la montée des sciences sociales, et des sciences humaines en général, dans la planification scientifique des nations. Si, dans un premier temps, l'attention de l'Etat allait presque exclusivement aux sciences liées à la technologie, à l'industrie, à la défense, à la médecine, à l'agriculture, aujourd'hui les responsables politiques sont beaucoup plus sensibles aux problèmes humains posés par l'urbanisation. par l'environnement, par l'immigration. démocratisation culturelle, par les nouvelles pauvretés, par les conflits ethniques, par les défis de la cohabitation dans des sociétés de plus en plus mobiles, cosmopolites, diversifiées. Les experts en sociologie, anthropologie, en économie, en psychologie, en communications, sciences politiques et juridiques, sont engagés dans des groupes de recherche axés sur la qualité de la vie, l'identité et la nationalité, la paix sociale, le dialogue culturel, la scolarisation et l'éducation permanente. Il apparaît maintenant que les sciences de l'homme, individuel et social, sont devenues indispensables pour assurer le maintien du "système social" des Etats. Les sociétés modernes ne sauraient fonctionner sans l'apport des experts en sciences humaines: pensons à leurs activités éducatives et culturelles, à leur administration complexe, à leurs processus financiers et économiques, à leurs transports, à leurs communications internes et externes, à leur système de sécurité sociale. Ces sciences servent visiblement

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir sur la question le livre de Jacques Blamont, *Le chiffre et le songe. Histoire politique de la découverte*, Paris, Odile Jacob, 1993; cet ouvrage monumental consacre notamment un long chapitre à la contribution scientifique du Collège Romain. Lire l'appréciation critique de Joseph Joblin, S.J. dans la revue *Gregorianum*, 75 (1994), pp. 388-390. Cf. Harriet Zuckerman, «The Sociology of Science», in Neil J. Smelser, Editor, *Handbook of Sociology*, London, Sage Publications, 1998, pp. 511-574. Cf. les études de la Carnegie Corporation of New York, publiées par la Commission on Science and Technology Policy.

le progrès social et moral de l'homme, lorsqu'elles aident à approfondir le sens et la pratique des droits de l'homme et la participation de tous aux bienfaits de la culture. C'est dire que les sciences sociales, à l'égal des sciences exactes et naturelles, font maintenant partie de la politique scientifique des nations.

Signalons un nouveau développement dans un domaine qui touche à l'éthique sociale: les Etats cherchent maintenant à promouvoir des études interdisciplinaires afin de trouver réponse aux graves problèmes éthiques et juridiques soulevés par les technologies nouvelles qui mettent en cause le sens même de la vie, de la reproduction, de la filiation humaine, du patrimoine génétique. Pensons en particulier aux questions dramatiques soulevées par les découvertes sur le génome humain, problèmes qui furent étudiés à la récente réunion de l'Académie Pontificale des Sciences. Des commissions d'éthique, formées d'experts en diverses disciplines, sont constituées par les Etats, prolongeant ainsi leur politique de recherche appliquée.

Ces faits soulignent une évolution socio-culturelle qui tend à dominer toute notre époque, à savoir le rôle décisif de la recherche et de la recherche organisée, dont les retombées éthiques et culturelles sont manifestes. Cette constatation oblige, croyons-nous, les responsables de l'Université, et du monde académique en général, à s'interroger sur leurs responsabilités dans cette société nouvelle.

La programmation de la recherche déborde maintenant les frontières des nations, grâce à des accords bilatéraux et multilatéraux, amenant plusieurs pays et des régions entières, à promouvoir un effort scientifique concerté, notamment pour la solution des grandes questions transfrontières, comme les communications, l'environnement, l'énergie et les ressources naturelles, les flux migratoires, la globalisation de l'économie, le marché du travail, la faim dans le monde, la santé publique et les épidémies. Dès lors, une question surgit à l'esprit: par analogie avec ce qui se pratique déjà dans les nations modernes, une politique de la recherche ne serait-elle pas désirable dans l'Eglise elle-même et quel rôle pourraient y jouer les organismes universitaires, académiques et culturels? Le premier pas sera de sensibiliser d'abord le monde académique aux tendances nouvelles de la culture scientifique et à la pratique des Etats à l'égard de la science.

### Un nouveau defi pour le monde academique

La conséquence la plus notable de l'intervention de l'Etat dans le secteur scientifique, c'est qu'une part croissante des activités de recherche

et de développement s'effectue désormais hors de l'Université, c'est-à-dire dans des centres spécialisés, dans des laboratoires industriels, des stations biologiques, écologiques, atomiques, océanographiques, aussi bien que dans des unités de recherche formées d'experts en sciences sociales. Cependant l'Université et les institutions académiques ne sauraient abdiquer leurs responsabilités propres; autrement un grave détriment peut en résulter pour toute la collectivité. Sans leur participation, la recherche risque d'être orientée exclusivement vers des fins utilitaires et pragmatiques, ou même vers des buts d'exploitation, voire de domination.

Par vocation, les centres académiques doivent continuer à enseigner que la science est d'abord au service de l'homme. C'est une leçon parfois difficile à faire comprendre, surtout lorsque des intérêts et des profits importants sont en cause. Raison de plus pour le monde académique de revendiquer sa liberté propre, qui est celle de cultiver la science au nom de la seule vérité et de la dignité de l'homme. Les universitaires devraient être les premiers à reconnaître que le savoir scientifique reste un pouvoir ambigu, pouvant servir à la fois au progrès comme à la destruction des sociétés. L'avance scientifique doit donc nécessairement s'accompagner d'une réflexion morale, qui arrive à préciser les devoirs comme les droits du savoir moderne.

Ne serait-il pas éclairant, par exemple, d'entreprendre une étude méthodique sur les politiques de la science dans les nations, d'en examiner les objectifs, les méthodes, les résultats, les limites, les échecs, les orientations éthiques? Il y aurait lieu d'observer la place des sciences sociales dans la recherche concertée, et aussi les rapports entre la politique de la science en divers pays avec leur politique culturelle et éducative. Cela permettrait, sans doute, de porter un diagnostic éclairant sur l'une des réalités culturelles typiques de notre temps, qui intéresse les nations industrialisées et toutes celles qui aspirent à la modernisation.

Venons-en maintenant à notre interrogation du début et demandonsnous, par analogie, comment une coordination de la recherche dans l'Eglise serait possible et quel rôle pourraient y jouer les universités, les académies et les centres culturels d'inspiration catholique.

#### SITUATION DE LA RECHERCHE DANS L'EGLISE

En poursuivant nos réflexions sur ces tendances du monde scientifique, nous constatons que l'Eglise elle-même s'intéresse méthodiquement à la recherche et aux investigations, dans la mesure où celles-ci se révèlent utiles pour la poursuite de sa mission propre. Quel chemin parcouru depuis la fin du siècle dernier, alors que Science et Religion semblaient s'opposer

radicalement. Les sciences physiques rejetaient les cosmologies religieuses traditionnelles, les sciences de l'homme, représentées par Comte, Marx, Freud, projetaient une image positiviste et déterministe de l'être humain, en contradiction avec l'anthropologie chrétienne.

Le contraste est frappant avec la situation présente. Une véritable mutation s'est produite dans les relations du monde scientifique et de l'Eglise. Un nouveau type de dialogue s'est instauré avec les sciences naturelles aussi bien qu'avec les sciences humaines. Il suffit de rappeler quelques indices hautement emblématiques. En 1936, Pie XI reconstituait l'Académie Pontificale des Sciences en y nommant, sans aucune discrimination ethnique ou religieuse, des savants de réputation internationale. Autre événement particulièrement significatif: la décision de Jean-Paul II en 1979 de faire réexaminer le cas Galilée, "dans une reconnaissance loyale des torts de quelque côté qu'ils viennent".

Citons enfin, comme un fait de haute portée et plein de promesses, la création de cette nouvelle Académie des Sciences Sociales. Dans la lettre de fondation, Jean-Paul II déclare que l'Eglise "se tourne avec empressement à l'heure actuelle vers le domaine de la recherche, pour découvrir des indices précis appropriés à l'accomplissement de son Magistère" (*Motu proprio*, 1er janvier 1994).

La voix de l'Eglise est désormais entendue dans le monde scientifique. Autrefois accusée d'obscurantisme, l'Eglise est aujourd'hui aux premiers rangs de ceux et celles qui ont à coeur de défendre la raison et la légitimité d'une science objective, face aux courants anti-scientifiques et anti-intellectuels, qui génèrent leurs propres excès: irrationalisme, nihilisme, fondamentalismes et comportements instinctifs.

Dans les sciences sociales et les disciplines annexes, les efforts de recherche promus dans l'Eglise ont été très notables surtout en deux circonstances ou domaines particuliers. Je tire le premier exemple du Concile Vatican II. Les travaux du Concile ont donné une impulsion nouvelle à la recherche. Rappelons que le Concile lui-même fut rendu possible grâce aux recherches interdisciplinaires qui s'étaient développées entre les sciences sacrées et les sciences humaines, notamment en théologie, en liturgie, en morale, en science biblique, en histoire, en anthropologie, en sociologie religieuse, en psychologie, dans le dialogue fécond de l'Eglise avec le monde scientifique. Le Concile a consacré le caractère indispensable de la recherche pour rejoindre les cultures actuelles et pour comprendre les courants intellectuels ou scientifiques de notre époque. Plus de dix fois, les textes du Concile mentionnent les sciences sociales et la psychologie comme disciplines aptes à guider la recherche pastorale de l'Eglise.

Le second exemple démontrant l'engagement des catholiques dans les

sciences sociales, c'est précisément la maturation de la doctrine sociale de l'Eglise, favorisée par une étroite collaboration de la théologie et des sciences humaines, et dont les cheminements ont été retracés dans l'encyclique *Centesimus annus* (1991), et ces progrès ont été rappelés en une synthèse concise dans le *Motu proprio* de Jean-Paul II créant l'Académie Pontificale des Sciences Sociales.

#### VERS UN PROGRAMME DE RECHERCHE?

Les faits examinés plus haut sont typiques de l'attitude actuelle de l'Eglise à l'égard de la recherche. Permettent-ils cependant, d'affirmer que l'Eglise possède l'équivalent d'un programme de recherche, d'un plan explicite qui stimule les énergies, propose des priorités et facilite la collaboration volontaire des scientifiques dans l'étude des problèmes qui apparaissent les plus urgents pour le service du bien commun? Formellement un tel programme n'existe pas, mais de multiples éléments sont en place et les ressources intellectuelles, académiques, universitaires de l'Eglise sont déjà engagées dans un notable effort d'études interdisciplinaires sur des questions d'intérêt commun. Le fait le plus important à noter, c'est la volonté expresse de l'Eglise, surtout depuis Vatican II, de stimuler le dialogue avec les scientifiques et de recourir à l'apport des sciences pour mieux orienter son action pastorale.

Rappelons que les institutions universitaires et culturelles catholiques sont très étroitement liées aux projets de recherche poursuivis par les grands centres universitaires dans le monde et par les organismes internationaux. L'expérience et les relations scientifiques des chercheurs catholiques leur permettent d'apporter un éclairage précieux dans l'étude des questions majeures qui se posent à l'Eglise et au monde actuel.

Il va de soi que la recherche ne saurait être planifiée d'autorité et la liberté d'initiative dans ce domaine doit être sauvegardée. Rien cependant ne s'oppose à une concertation plus méthodique des efforts scientifiques pour faire avancer les découvertes et pour répondre plus adéquatement à des problèmes humains, éthiques, spirituels reconnus comme vitaux.

Îl nous semble que ce sont d'abord les sciences sacrées et les sciences humaines (comme la philosophie, l'histoire, le droit, les sciences sociales et

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Nous pensons aux études poursuivies en de nombreuses associations regroupant des théologiens, des philosophes, des moralistes, des historiens, des sociologues, des juristes, des médeciens, des anthropologues, des psychologues; ces spécialistes sont de plus en plus engagés dans la recherche interdisciplinaire.

les sciences du comportement), qui devraient faire l'objet premier d'une coordination de la recherche dans l'Eglise. Ces disciplines, de par leur nature, concernent plus directement la doctrine chrétienne, les orientations pastorales de l'Eglise et le comportement moral de l'homme individuel ou social. La création récente par Jean-Paul II de cette Académie répond manifestement à un tel besoin.

Soulignons que les sciences exactes et naturelles revêtent également une grande importance pour l'Eglise. Depuis longtemps, l'Eglise a manifesté le plus grand intérêt pour les sciences qui explorent l'univers inanimé ou le monde des vivants, comme l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, etc. L'intérêt de l'Eglise pour ces disciplines est d'ordre à la fois culturel et pastoral; les conclusions de ces sciences apportent souvent d'indispensables lumières sur l'univers, sur la nature de l'homme et sur son milieu. L'Eglise est attentive au développement de ces sciences. L'activité à Rome même de l'Académie Pontificale des Sciences en est la preuve éloquente. Les problèmes que nous discutons ici ont aussi fait l'objet d'une considération attentive au sein de cette Académie.

#### Une vue chretienne de la recherche interdisciplinaire

L'intérêt de l'Eglise pour la recherche interdisciplinaire trouve sa justification dans un principe que Léon XIII avait déjà explicité dans l'encyclique *Immortale Dei* (1885). Au plus fort de la controverse avec les courants scientistes de son temps, il proclamait que l'Eglise accueille avec joie tout ce qui élargit le domaine de la science, tout ce qui permet de mieux explorer la nature, tout ce qui contribue à l'amélioration de la condition de l'homme. Et il ajoutait ce principe justificatif: Il ne peut y avoir de contradiction entre ce que la science découvre comme vrai et les vérités révélées, car toute vérité procède de Dieu. C'est le principe fondamental qui sera nettement réaffirmé par Vatican II (*Gaudium et spes*, n. 36).

Ajoutons que la vie même de l'Eglise, immergée dans la diversité des cultures, appelle de la part des chrétiens un regard interdisciplinaire sur le monde et les sociétés. L'Eglise, tout en étant consciente de son origine et de sa mission évangélisatrice, ne fait pas "qu'enseigner" aux nations, mais elle "apprend" aussi quelque chose des sociétés où elle s'enracine. L'Eglise a ainsi été marquée par les transformations historiques des cultures, par le développement progressif des sciences, des arts et des techniques de production et de communication. Ces mutations au sein de la société, influencées en partie par l'Eglise elle-même, ont entraîné pour les chrétiens comme pour les non-chrétiens, de nouvelles façons de concevoir les êtres humains dans leur milieu physique et social.

Dans le domaine social, l'action de l'Eglise s'exerce aux confins du spirituel et du temporel. Son rôle reste essentiellement religieux. Vatican II l'a précisé en ces termes: "La mission propre que le Christ a confiée à son Eglise n'est ni d'ordre politique, ni d'ordre économique ou social: le but qu'il lui a assigné est d'ordre religieux" (G.S., n. 42). Cela ne veut pas dire que son rôle soit abstrait; son enseignement appelle nécessairement des applications concrètes. L'Eglise ne propose aucun système, ni aucune politique particulière. Son influence s'exerce à un niveau plus profond de la réalité sociale. Elle vise à évangéliser patiemment l'éthos qui conditionne l'ensemble de la vie sociale, en annonçant les fondements qui garantissent la dignité humaine, la justice, la paix, la fraternité. Cela exige un discernement interdisciplinaire des réalités sociales.

C'est la conviction qui pousse les catholiques à poursuivre des recherches en sciences humaines, avec toute personne de bonne volonté, afin de découvrir les nouveaux aspects des réalités socio-économiques qui mettent en cause la dignité, la liberté, le développement intégral de l'homme. C'est donc par un discernement constant que l'Eglise scrute la société humaine pour y insérer le message évangélique. Jean-Paul II résume ainsi cette approche: "L'Eglise n'a aucune compétence directe pour proposer des solutions techniques de nature économico-politique; toutefois, elle invite à une révision constante de tous les systèmes conformément au critère de la dignité de la personne".5

Les observations qui précèdent permettent de mieux entrevoir l'intérêt quasi connaturel des chrétiens pour la recherche interdisciplinaire, c'est-à-dire pour l'examen de toute situation où se pose le problème de la dignité et du développement des personnes, des peuples et de l'ensemble de la famille humaine. Un vaste champ de recherche se déploie ainsi pour les chrétiens et pour tous ceux qui se se sentent solidaires de la cause de l'homme dans le monde.

Nous y voyons un appel à tous les organismes académiques, culturels, universitaires, associés à l'Eglise, pour qu'ils s'interrogent sur la manière concrète de promouvoir encore plus méthodiquement la recherche interdisciplinaire au service du monde actuel. Ceci nous amène à examiner de plus près les présupposés d'une telle programmation de la recherche.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Discours au Symposium "De Rerum novarum à Laborem exercens", 3 avril 1982.

#### Presupposes et questions prealables

Une coordination de la recherche interdisciplinaire dans l'Eglise soulève naturellement un certain nombre de questions. On pourrait les énoncer comme suit:

## a) Une telle coordination n'entraînerait-elle pas une centralisation excessive?

Le risque serait très réel, si on concevait la programmation scientifique comme une initiative émanant exclusivement du centre et guidée d'en haut. En fait, ce n'est pas ainsi que prend forme une politique de la recherche; celle-ci s'élabore en dialogue avec le monde scientifique, de manière à susciter la libre adhésion des experts. Dans cette hypothèse, l'orientation de la recherche résulte d'un consensus des chercheurs, et une coopération volontaire s'instaure autour d'objectifs communs. Il n'y a pas alors de planification autoritaire à redouter, car la coordination est librement élaborée, non imposée. La libre initiative des personnes et des institutions restera toujours le facteur décisif dans toute concertation des programmes de recherche. Il apparaît normal, dans ce processus, que les objectifs prioritaires de la recherche soient définis en commun, pour que la réalisation des projets concrets soit efficacement poursuivie, et avec les appuis nécessaires.

Une programmation de la science ne signifie pas d'emblée une planification à réaliser chaque fois sur le plan international; souvent c'est par étapes, en chaque pays, comme en chaque grande région, ou dans des secteurs précis de la science, que se poursuivra un effort concerté de recherche. Les institutions académiques et culturelles associées à l'Eglise ont d'ailleurs toute liberté de proposer les thèmes et les questions qui appelleraient des études interdisciplinaires à réaliser en commun. Pour l'essentiel, elles possèdent déjà les moyens humains et institutionnels permettant d'entreprendre des études conjointes sans qu'il soit nécessaire de multiplier des structures nouvelles.

# b) L'Eglise dispose-t-elle des stimulants efflcaces pour promouvoir une programmation de la recherche?

Il est sûr que toute entreprise commune suppose des moyens adéquats; mais il ne semble pas illusoire de croire que les catholiques pourraient effectivement financer des projets de recherche, s'ils les estimaient indispensables pour l'action de l'Eglise. Notons surtout que la recherche dont il s'agit ici ne comporterait pas de dépenses trop considérables. Il n'y

a aucune proportion entre le coût de la recherche en physique nucléaire, en électronique, en biologie, etc., et les études interdisciplinaires qui intéressent l'Eglise dans la poursuite de sa mission propre.

La coordination de la recherche qui est ici proposée ferait collaborer des personnes et des institutions qui sont déjà à l'oeuvre, qui opèrent certes avec des moyens modestes, mais qui fonctionnent de fait. Ce qui est réalisé dans un ordre dispersé ne pourrait-il pas être amélioré par une concertation plus consciente des efforts? Les suppléments de dépenses encourues ne devraient pas constituer une objection insurmontable.

Pour faire mûrir cette proposition, il serait utile d'entendre l'avis des principaux organismes intéressés à la recherche dans l'Eglise: tout d'abord les Académies pontificales, les Commissions Théologique et Biblique, les Universités Catholiques, déjà réunies dans la Fédération Internationale des Universités Catholiques, les facultés, les associations et les centres internationaux regroupant des spécialistes de diverses disciplines. L'initiative devrait normalement venir des intéressés eux-mêmes, invités à proposer des projets communs, dégageant des questions interdisciplinaires qui apparaissent plus urgentes.<sup>6</sup>

## c) Pourrait-on concilier la liberté de recherche avec une programmation de la science?

Cette question soulève probablement les difficultés les plus délicates. Les chercheurs, les universitaires, les spécialistes sont particulièrement sensibles dès qu'il s'agit de leur liberté. Tout projet prônant une collaboration entre spécialistes suppose l'entière liberté des personnes impliquées dans des études communes. La spontanéité et la libre initiative sont à protéger efficacement. Disons plus: non seulement faut-il protéger la liberté, il faut la promouvoir afin de stimuler la recherche et la faire avancer. Remarquons que la liberté du chercheur ne s'oppose pas nécessairement à la coordination de la recherche, si celle-ci est entreprise volontairement par les intéressés.

La recherche dans l'Eglise ne peut, par ailleurs, faire abstraction du donné fondamental des sciences sacrées, dont la source est la Parole révélée présentée par l'Eglise enseignante. En outre, la distinction entre l'*Ecclesia docens* et l'*Ecclesia quaerens* n'est pas absolue, et il reste qu'un dialogue

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Rappelons que la Fédération Internationale des Universités Catholiques, qui comprend plus de 180 membres, a déjà créé un Centre de Coordination de la Recherche qui s'est notablement développé depuis 20 ans.

constant entre le magistère, les pasteurs et les chercheurs est indispensable à toute coordination libre et efficace des recherches dans l'Eglise.

On songe spontanément aux bienfaits incalculables qu'un tel programme de collaboration dans la recherche aurait entraînés dans le passé. C'est même la condition indispensable pour que soient évitées à l'avenir d'autres crises, comme celle de l'affaire Galilée. Le Saint-Père luimême l'a rappelé clairement à l'Académie Pontificale des Sciences, à l'assemblée solennelle du 31 octobre 1992.

## d) La recherche organisée ne risque-elle pas d'entraver la liberté des chercheurs autonomes?

Il serait évidemment contraire à la créativité scientifique que de prétendre encadrer chaque savant dans un projet collectif. Comme on le disait plus haut, personne ne songera à empêcher le chercheur individuel de poursuivre, de façon tout à fait désintéressée et selon ses goûts propres, les recherches que lui-même estime importantes. Cette liberté doit aussi être respectée: il arrive souvent que des travaux, poursuivis dans l'isolement et publiés sans autre finalité que celle de les porter à la connaissance de la communauté scientifique, contribuent efficacement à faire avancer la science et provoquent des applications pratiques inattendues. Ce qui est dit ici du chercheur individuel vaut aussi pour tout centre de recherche poursuivant librement ses propres projets d'étude.

C'est pourquoi, même dans l'hypothèse d'une politique de la science, il faut que le savant individuel — ainsi que tout centre de recherche autonome — restent libres de leurs projets; et que les programmes d'une telle politique ne négligent en rien la recherche fondamentale et gratuite, dont les résultats, à la longue, finissent toujours par enrichir les connaissances communes.

### Une collaboration oecumenique et interculturelle

C'est en référence particulière à l'Eglise catholique que nous avons abordé cette question; car nous estimons que l'Eglise dispose de structures

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jean-Paul II avait institué en 1981 une Commission interdisciplinaire pour l'examen du cas Galilée, présidée par le Cardinal Paul Poupard, qui soumit au Pape, le 31 Octobre 1992, en présence de l'Académie Pontificale des Sciences, un rapport circonstancié sur la controverse ptoléméo-copernicienne; cf. L'Osservatore Romano, 1<sup>et</sup> novembre 1992. Voir aussi le Message de Jean-Paul II au Recteur de l'Université de Ferrara, pour le Congrès sur Copernic, 19-20 octobre 1993.

et d'institutions qui pourraient grandement faciliter la recherche au plan international. Il reste que l'effort à entreprendre devrait avoir des visées nettement oecuméniques. Par la nature des problèmes-frontières à explorer en commun, par l'intérêt inter-confessionnel des recherches dans les disciplines religieuses et connexes, il est clair que tous les chrétiens, tous les croyants, ainsi que tout chercheur intéressé aux valeurs spirituelles pourraient être conviés à l'entreprise de coopération envisagée.

Il faut également insister sur le fait qu'une proportion considérable de chercheurs catholiques sont déjà engagés dans des organismes civils, nationaux ou internationaux, qui poursuivent leurs fins propres, avec des moyens et des financements qui n'ont rien à voir avec l'Eglise. Leur travail cependant est indispensable dans l'effort commun que nous avons en vue. Ces chercheurs, aussi bien que ceux qui travaillent dans les institutions catholiques, seraient sans doute intéressés à une coordination de la recherche dans l'Eglise. Toutefois, s'ils adhèrent à des programmes communs de recherche, ce ne saurait être que par une décision personnelle et par un libre choix, qui leur permettra de tenir compte, dans leurs activités propres, d'objectifs intéressant l'ensemble des croyants.

Ceci nous amène à souligner une fois de plus que l'Eglise ne saurait se limiter à une programmation scientifique qui serait réservée ad intra, ou entre les seuls chercheurs travaillant dans ses institutions. L'action de l'Eglise dans le domaine de la recherche ne peut être circonscrite uniquement à sa vie interne ou à un territoire déterminé; son rayonnement est interculturel et elle compte sur la coopération de personnes déjà engagées dans une grande variété de disciplines, en diverses nations et institutions. Elle agira plutôt comme un ferment que comme un pouvoir: son rôle s'exercera surtout par la communauté même des chercheurs qui, dans leurs milieux respectifs et avec leurs moyens propres, accepteront l'idée de collaborer, sur des questions précises, à une coordination de la recherche en vue du bien commun.

#### PERSPECTIVE D'AVENIR

La question de base est posée et elle intéresse un nombre croissant de personnes et d'institutions reliées à l'Eglise. Il est à espérer que l'idée se précisera, grâce à la réflexion, à l'échange, aux rencontres internationales, aux discussions communes dans les cercles intellectuels et dans les milieux pastoraux. Toutes les institutions intéressées pourraient discuter de l'opportunité, des objectifs et des conditions de la recherche interdisciplinaire dans l'Eglise. Il s'agit moins de penser d'abord à des

structures de coopération que de susciter les consensus nécessaires, en dégageant les problèmes communs à étudier, en facilitant les échanges et l'information efficace.

L'avenir de la recherche dans l'Eglise s'appuie déjà sur une notable expérience, qui appelle maintenant de nouveaux développements, comme le signale le *Motu proprio* instituant cette Académie: "Face aux grands devoirs de l'avenir, ce dialogue interdisciplinaire, déjà entamé dans le passé, doit être maintenant poursuivi". Certes, parler d'un programme de recherche à propos de l'Eglise, c'est s'exprimer par analogie. L'Eglise n'est pas une nation; elle est universelle et vit dans toutes les cultures. Elle ne dispose pas de subsides gouvernementaux ou de financements politiques pour planifier effectivement la recherche à l'égal des Etats. Mais, il nous semble qu'une coordination de la recherche dans l'Eglise, qui procéderait par la coopération volontaire des institutions et des personnes, réussirait à doter la communauté des croyants d'un service de la science, considéré désormais comme indispensable dans toute collectivité moderne.8

Il y a là un défi culturel qui interpelle l'Eglise et toutes les institutions académiques et universitaires qui sont associées à sa mission humanisatrice et spirituelle. Selon le *Motu proprio*, l'Académie Pontificale des Sciences Sociales manifestera par ses travaux que l'Eglise "demeure continuellement en contact étroit avec les sciences sociales, ainsi qu'avec leurs recherches et leurs progrès".

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Sur les rapports de la science et de l'Eglise ainsi que sur la politique de la science, voir H. Carrier, *Lexique de la Culture*, Paris, Desclée, 1992, cinq articles sous la rubrique "Science"; sur l'aspect interdisciplinaire des sciences sociales, voir H. Carrier, *The Social Doctrine of the Church Revisited*, Vatican City, Pontifical Council for Justice and Peace, 1990 (traductions et éditions plus récentes en diverses langues, dont le chinois).